



# AVIS PUBLIC

## MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N°2022-698

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 novembre 2022 a été adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT N° 2022-698 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-636 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN**

Ce règlement a pour objet l'ajout d'un huitième membre, soit un employé permanent de la Communauté métropolitaine de Québec

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 30 novembre 2022

La greffière,  
Marie-Josée Couture  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)